

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

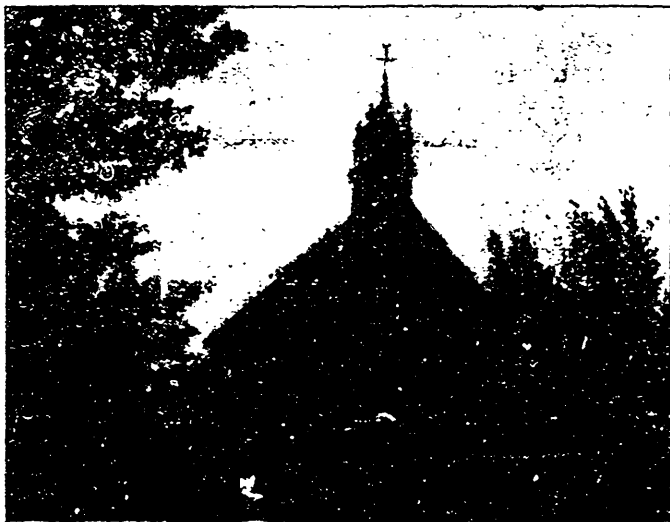
10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La chapelle de Betsiamis, 1. — Un monument à Bossuet, 2. — Changements ecclésiastiques, 2. — Le plébiscite du 29 septembre, 3. — Heureux présage, 5. — Consultation à propos de spiritisme, 7. — La conspiration des poudres, 9. — Oran-gistes, 10. — Une réponse de S. François de Sales, 10. — Une nouvelle brochure, 10. — A travers Rome, 11. — Cavour, 13. — Memento hebdomadaire, 16.

La chapelle de Betsiamis
construite en 1853 (1)



09025

(1) Les gravures que nous commençons à donner dans le présent numéro des églises et chapelles du Labrador, ont été gracieusement mises à notre disposition par le spirituel auteur de "Labrador et Anticosti."

N° 1, 27 août 1898.

Un monument à Bossuet

Il y a quelque temps, nous avons mis sous les yeux de [nos lecteurs la lettre de l'Eminentissime Cardinal Perraud adressée à NN. SS. les Archevêques de Québec et de Montréal, et la réponse par laquelle Leurs Grandeurs acceptaient de faire partie du Comité organisé pour ériger à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, un monument digne de lui.—Nous sommes heureux de leur communiquer aujourd'hui la magnifique réponse que Son Em. le Card. Perraud, Evêque d'Autun, a faite à cette lettre d'adhésion.

“ Autun, 8 août, 1898.

“ A Son Excellence Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec

“ Excellence Révérendissime, Je vous remercie, ainsi que Mgr l'Archevêque de Montréal, d'avoir accepté de faire partie du comité formé pour ériger à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, un monument digne de lui.

L'hommage rendu par vos Grandeurs à la mémoire de ce grand évêque, au nom de notre ancienne colonie française de l'Amérique du Nord, touchera profondément, j'en suis sûr, l'Episcopat, le Clergé et les catholiques de France, et nous vaudra des adhésions nombreuses et effectives.

“La société parisienne est, en ce moment et jusqu'au commencement de l'automne, très dispersée. Ce n'est guère avant le mois de novembre que le Comité se réunira pour arrêter définitivement les termes de la circulaire qui sera adressée en son nom à l'Episcopat de France. Quand elle aura paru, je m'empresserai de l'adresser à Votre Excellence ainsi qu'à Mgr l'Archevêque de Montréal.

“Je vous renouvelle, Mgr, l'hommage respectueux de mes sentiments très dévoués en N.-S.

“ † Adolphe-Louis Albert Cardinal Perraud, Evêque d'Autun.”

Changements ecclésiastiques

Par décision de Mgr l'archevêque de Québec,
 Le Rév. Mr C.-H. Pâquet a été nommé curé de St-Alban
 “ F.-E. Casault “ “ St-Casimir
 “ J.-W. Prox “ vicaire à St George de
 Beauce.

Le plébiscite du 29 septembre

Il a été statué, pendant la dernière session fédérale, que le peuple du Canada serait appelé à se prononcer pour ou contre la *prohibition totale* des boissons alcoolisées, y compris le vin, la bière et même le cidre. La votation vient d'être fixée, par arrêté ministériel, au 29 septembre.

Le parti prohibitionniste, organisé, pour ainsi dire, comme les grands partis politiques, travaille depuis longtemps à arriver à ses fins en prêtant son concours tour à tour aux *conservateurs* ou aux *libéraux*.

Aux conservateurs, il a imposé une enquête dispendieuse, il y a quelques années ; aux libéraux, il a réussi dernièrement à imposer un plébiscite encore plus dispendieux.

Bien que la prohibition totale soit une utopie, une exagération indiscutable, il faut admettre que les prohibitionnistes représentent, en principe du moins, l'intervention de l'honnêteté dans les affaires publiques. Le mal auquel ils s'attaquent est une véritable plaie d'Égypte, un fléau qui engendre la criminalité et le paupérisme. C'est pourquoi, tout en différant d'opinion avec eux, nous ne voulons pas discuter leurs intentions, mettre en doute la sincérité et la pureté de leurs motifs. Ils se trompent sans doute, suivant nous, mais la fin qu'ils poursuivent est louable.

Bien que la prohibition totale soit une violation de la liberté individuelle, si nous n'étions pas convaincu que la panacée des prohibitionnistes ne fera qu'aggraver le mal, nous la recommanderions peut-être. Car, personne plus que nous, ne déplore le débordement de l'alcoolisme, les ruines qu'il ne cesse de semer sur son passage et qu'il faudrait pleurer avec des larmes de sang.

L'alcoolisme, voilà l'ennemi ! Sur ce point, tous les esprits sont d'accord. Mais, quel est le meilleur moyen d'enrayer un mal qui a fait sombrer tant de vertus et de talents, qui a perdu tant de vies ! C'est alors qu'on ne s'entend plus.

Le remède est dans la *prohibition totale*, prétendent les prohibitionnistes.

Malheureusement, pour eux, les faits ont démontré le contraire, partout où l'expérience a été tentée.

Ainsi, en Canada, depuis une vingtaine d'années, plusieurs comtés ont tour à tour adopté la prohibition absolue conséquence,

le mal de l'ivrognerie n'a fait que s'aggraver, et la plupart de ces comtés sont revenus à l'ancien système.

Aux Etats-Unis, plusieurs Etats, le Maine, d' Vermont, le Rhode-Island et le Kansas, en particulier, ont inauguré la même législation. Le résultat a été le même.

On a constaté que dans ces Etats qui ont adopté la prohibition absolue, les infractions à la loi étaient si nombreuses que l'ivrognerie y était au moins aussi générale qu'ailleurs.

Il ne suffit pas de faire des lois, il faut de plus les faire observer. Or, sous le régime de la prohibition totale, comme il faudrait multiplier les poursuites judiciaires au-delà de toute mesure, on n'en intente presque pas, et la vente des liqueurs alcoolisées se trouve en quelque sorte affranchie de toute taxe.

On ne réussit même pas à faire respecter la loi sous le régime de non prohibition. On ne le veut pas, ou on ne le peut pas. Les alambics privés continuent à fonctionner, et se multiplieraient à l'infini si la prohibition absolue était décrétée. D'ailleurs, que les prohibitionnistes ne se fassent pas illusion ! Même en supposant que le résultat du plébiscite leur soit favorable, il est fort douteux qu'ils réussissent à obtenir la législation réclamée. Le gouvernement n'a voulu faire aucune promesse à ce sujet ; et au moment où nous écrivons ces lignes, nous lisons dans les journaux que des capitalistes sont à transformer l'usine de Berthier en une distillerie de gin, ce qui ne manque pas de signification. Non, le remède au mal n'est pas dans la prohibition absolue, mais dans les Sociétés de tempérance, dans une loi réglementant d'une manière plus sévère, le commerce des boissons alcoolisées, et concédant aux municipalités des pouvoirs absolus en cette matière.

"Le meilleur service, écrivait, il y a quelques semaines, le Pionnier de Sherbrooke, que le Parlement fédéral pourrait rendre à la moralité publique, ce serait d'accorder aux autorités locales toute latitude concernant l'adoption de mesures propres à mieux réglementer le trafic des alcools."

C'est aussi notre manière de voir. Toute municipalité devrait jouir du droit et du pouvoir de prohiber en tout ou en partie le commerce des liqueurs enivrantes, d'adopter à ce sujet telle mesure qu'il lui plaira, dans l'intérêt de la moralité et du bon ordre. Il est certain que dans beaucoup de nos paroisses rurales, la prohibition absolue pourrait être mise en pratique sans au-

cun inconvéniént. Au contraire, elle sauverait bien des familles dont les enfants pourraient être élevés à l'abri de ce danger. Il ne faut pas oublier qu'en pareille matière, c'est l'occasion qui le plus souvent fait le larron.

Un autre service que nos gouvernants pourraient rendre, serait de poursuivre la diminution des débits dans les villes par une taxe encore plus onéreuse. Moins nombreux, ils peuvent être mieux surveillés, et les tentations sont moins fréquentes, les occasions étant plus éloignées.

C'est ce qui a lieu en certains endroits des Etats-Unis, et ce système a donné, dit-on, d'excellents résultats. Ainsi, la Pensylvanie a adopté en 1887 une législation qui, outre des taxes très fortes, exige des cautions considérables pour accorder une licence et exclut complètement les prête-noms des brasseurs et des distillateurs. Conséquence : au bout de six mois, un grand nombre de ces boutiques malfaisantes avaient fermé leurs portes.

Imitons et perfectionnons cette législation en l'adaptant à notre état social ; surtout propageons, encourageons les sociétés de tempérance, et nous arriverons à des résultats cent fois plus satisfaisants qu'avec la prohibition totale qui, du reste, n'est pas réalisable, n'est qu'une pure utopie.

D. G.

Heureux présage.

Ce n'est pas seulement en Angleterre que le mouvement d'union à l'Eglise catholique, qui a fait en ces derniers temps de si consolants progrès, s'accroît de jour en jour et opère des rapprochements si merveilleux : le même courant et le même besoin d'unité se manifestent ailleurs.

Il nous est tombé sous la main un tout récent ouvrage sur la *Grâce* (1), imprimé par la Société des sciences de Christiania (capitale de la Norvège), société composée exclusivement de protestants. Dans cet ouvrage, l'auteur, que l'on considère comme le représentant le plus autorisé du protestantisme scandinave, entreprend d'établir que si la doctrine de Luther sur la

(1) *De Gratia Christi et de libero arbitrio*. — S. Thome Aquinatis doctrinam breviter exposuit atque eum doctrina definita et eum sententiis protestantium comparavit DR. K. KROGH-TONNING.

grâce et le libre arbitre diffère essentiellement de celle de S. Thomas d'Aquin et de l'Eglise catholique, tout autre est la doctrine du luthéranisme moderne, et que les luthériens, qui ont gardé la foi en Jésus-Christ et en ses enseignements, pensent aujourd'hui à peu près comme nous sur ces importantes questions.

Le Dr. Krogh-Tonning fait preuve, dans son travail, d'une grande largeur de vues et d'une vaste érudition dogmatique

Il a étudié et approfondi le traité de la grâce de S. Thomas. Convaincu de l'excellence, de la supériorité de l'Angélique Docteur, il commence par en établir l'autorité doctrinale en l'appuyant sur les paroles laudatives des Souverains Pontifes, en particulier de Léon XIII qu'il appelle "magnus ille cætatibus nostræ pontifex." Il ajoute même au cours de son étude (p. 29) que la doctrine de S. Thomas sur la grâce et le libre arbitre peut être regardée comme un centre — *centrum quoddam* — autour duquel les esprits sincères, capables d'oublier leurs préjugés et leurs dissentiments, doivent se rallier.

La méthode suivie par le savant docteur de Christiania est des plus simples. Il analyse scrupuleusement les six questions de S. Thomas sur la Grâce ; après chaque question, il fait voir comment les enseignements du saint docteur s'accordent avec les documents officiels de l'Eglise romaine antérieurs ou postérieurs au Concile de Trente : il montre ensuite comment Luther a perverti ces saines notions de la foi chrétienne, puis il conclut en affirmant que les luthériens modernes, ceux du moins qui croient encore — *positive credentes* — ont peu à peu abandonné les doctrines de leur maître pour se rapprocher de S. Thomas et de la Scolastique.

Nous ne pouvons que féliciter le Dr. Krogh-Tonning de cette belle étude comparative qui dénote chez lui non seulement une âme franche et loyale, mais encore un esprit vraiment supérieur, assez indépendant pour s'élever au-dessus des opinions et des systèmes jusqu'à la vérité pure et libre de tout alliage. Avec de tels hommes, la barrière qui sépare les sectes protestantes de l'Eglise de Rome tomberait bientôt.

Sans doute, nous ne serions pas prêt à admettre que tous les protestants modernes, même ceux qui réprovent le fatalisme de Luther et son absurde théorie sur la justification, s'avancent aussi loin que le Dr. Krogh-Tonning dans la voie droite, et

qu'ils sont en pleine harmonie de pensée avec nous sur la grâce. Le docteur de Christiania l'affirme, non sans quelque timidité, et il parle vraisemblablement au nom des protestants de la Scandinavie. Quoi qu'il en soit de ces derniers, nous ne saurions souscrire à la distinction que font plusieurs protestants modernes entre la justification et la sanctification (1); car (comme nous l'avons démontré dans notre traité de *Reparatione*) la justification, entendue de cette manière et séparable en quelque sorte de la charité et des bonnes œuvres, n'échappe pas aux absurdités de la théorie de Luther, d'après laquelle l'homme est justifié tout en demeurant dans son péché!

D'un autre côté, nous le reconnaissons, c'est déjà beaucoup de déclarer la doctrine de Luther inacceptable, et nous ne désespérons pas de voir un jour le mouvement d'union, auquel le Dr. Krogh-Tonning travaille avec un zèle si digne d'éloges, aboutir aux plus excellents résultats. — Nous sommes particulièrement heureux de constater en quelle estime nos frères séparés eux-mêmes tiennent les enseignements de S. Thomas d'Aquin, que l'on va jusqu'à désigner comme centre de ralliement dans le conflit des opinions et des doctrines religieuses. C'est une nouvelle preuve de la haute sagesse qui a dirigé Léon XIII, lorsque, malgré l'opposition de certains esprits chagrins, il a remis en honneur dans les écoles et dans le monde de la science catholique les écrits et les principes de S. Thomas.

L.-A. Pâquet, ptre.

Consultation à propos de spiritisme

Le spiritisme profite trop souvent des deuils des familles pour recruter des adeptes. Il s'adresse particulièrement aux femmes en proie à la douleur d'avoir perdu un enfant, un mari, et il leur persuade d'entrer en relations avec les âmes de ces chers défunts par des moyens qu'il affirme être parfaitement innocents.

La question a été posée dernièrement au Saint-Siège en ces termes :

“TRÈS SAINT-PÈRE. — Titius, sans vouloir aucun pacte avec le malin esprit, a coutume d'évoquer les âmes des défunts.

Il procède ainsi : Etant seul, sans autre préambule, il adresse

(1) Voir Chs. Hodge, *Systematic theology*.

une prière au chef de la milice céleste, lui demandant de vouloir bien lui accorder de parler avec l'esprit d'une personne déterminée.

Il attend un peu, puis se tient prêt à écrire, et bientôt, il sent sa main se mouvoir, ce qui l'avertit de la présence de l'esprit.

Il demande alors ce qu'il désire savoir, et sa main écrit la réponse à la question posée.

Les réponses sont toutes en conformité avec la foi et l'enseignement de l'Eglise sur la vie future ; pour la plupart, elles se rapportent à l'état dans lequel se trouve l'âme d'un défunt, du besoin qu'elle peut avoir de suffrages, de l'abandon où la laisse l'ingratitude de ses proches, etc., etc.

Ainsi exposée, la pratique de Titius est-elle licite ? ”

Le mercredi 30 mars 1898, la Congrégation générale de l'Inquisition a ordonné de répondre :

“ Que la pratique telle qu'elle est exposée, n'est pas licite. ”

La décision de la Sacrée-Congrégation a été approuvée par le pape Léon XIII le 1er avril 1898.

Qu'on le remarque, le spiritisme se présentait ici dans les conditions les plus favorables pour échapper à une condamnation. On supposait :

1° Que la personne qui en use se renferme seule dans sa chambre et par conséquent ne se met nullement en danger de causer du scandale.

2° Qu'elle renonce à toute intervention du démon.

3° Qu'elle adresse au contraire une prière à saint Michel son adversaire.

4° Que les réponses qu'elle reçoit sont toutes conformes à la foi catholique.

5° Bien plus qu'elle est engagée à prier et à faire prier pour l'âme du défunt auquel elle s'intéresse.

Malgré tout cela, le Saint-Siège déclare qu'il n'est par permis de faire cette consultation, qu'il y a péché à en agir ainsi.

C'est qu'en effet, il n'y a que le démon qui puisse être l'auteur de ces réponses et il y a toujours péché à se mettre en rapport avec lui, ou à faire ce qui peut amener ces rapports, alors même que l'on protesterait ne vouloir se mettre en communication qu'avec un ange du ciel.

Ce qui meut les doigts de la personne qui a interrogé, ne peut être un agent matériel, une force encore inconnue, puisque ce

quelque chose fait preuve *d'intelligence*, en répondant aux questions posées.

Ce ne peut être l'âme du défunt. Sans doute Dieu a quelquefois permis à certaines âmes de venir solliciter des secours spirituels sur la terre, ou à faire d'autres communications. Mais ce serait se faire une idée bien misérable de Dieu, que de croire qu'il doive ainsi, à toute réquisition, sortir de l'ordre qu'il a établi pour satisfaire les caprices de personnes qui ne veulent pas s'en tenir à la communion des saints telle qu'il l'a voulue, par la prière, la communication du mérite des bonnes œuvres et des indulgences.

Il ne reste donc que les démons.

Mais ils ne me disent rien de contraire à la foi, et ils me portent à des actes de piété.

Dans les premières entrevues, peut-être ; mais ensuite. Faites parler ceux qui usent habituellement du spiritisme, ou voyez leurs écrits, si vous avez la permission de les lire, et vous verrez que l'orthodoxie ne tarde point à être singulièrement atteinte (1).

On nous a assuré dernièrement que Québec comptait maintenant un club de spirites.

D'ailleurs, nous savons qu'il ne manque pas de personnes pratiquant le spiritisme dans des circonstances analogues à celles du cas posé plus haut.

La conspiration des poudres.

Un Jésuite anglais distingué, le R. P. Gerard, a publié, il y a un an ou deux, un travail intitulé : "What was the Gunpowder Plot," qui met en grand péril la tradition protestante.

L'historien anglais le plus en vue actuellement, M. Gardiner, avoue franchement que "les noisettes du Père sont dures à casser."

Le résultat final de la controverse pourrait bien aboutir à la confirmation de ce qu'écrivait, en décembre 1605, un habitant de Londres à un correspondant de Rome : "Ceux qui savent comment les choses se passent ici tiennent pour certain que les cartes du jeu étaient pipées et que la trame du complot a

(1) S. R. de Cambrai.

été tissée par les ministres qui ont réussi à emprisonner les pauvres gentilshommes dans ses mailles."

Ce témoignage concorde parfaitement avec celui d'un autre contemporain, l'évêque protestant d'Armagh, en Irlande, qui disait: " Si les papistes savaient ce que je sais, ils ne laisseraient pas peser sur leur tête l'odieux de la conjuration des poudres."

Nous signalons cette brochure à nos lecteurs.

Orangistes.

On désigne sous ce nom les protestants anglais établis en Irlande, partisans de Guillaume d'Orange, et ennemis des catholiques de ce pays.

Plus bruyants que les franc-maçons, ils sont cependant moins dangereux.

Il y a des orangistes en Canada, comme dans toutes les Colonies anglaises, et chacun de nos partis politiques en compte un certain nombre dans ses rangs.

Une réponse de S. François de Sales

Un journal américaniste a prétendu que saint François de Sales puisait la sève de la vie intérieure chez les protestants.

Laissons S. François de Sales répondre lui-même: " Moi, attaqué par tant de moyens, en un âge frêle et fluet, pour me rendre à l'hérésie, et qui jamais je ne lui aie pas seulement voulu regarder au visage, sinon pour lui cracher sur le nez! Quelles actions de grâces devons-nous à ce grand Dieu! que mon faible et jeune esprit parcourant sur tous les livres les plus empestés, n'ait pas eu la moindre émotion de ce malheureux mal!" (*Œuvres*, Paris, 1833, Tome VIII, page 72.)

Une nouvelle brochure

Une brochure, intitulée AMÉRICANISME, paraît en ce moment à Rome avec l'imprimatur du Maître du Sacré-Palais. C'est une réponse aux articles publiés dans l'*Opinione*. Elle atteint indi-

rectement les Revues et journaux qui, en France, ont parlé dans le même sens.

À Rome, on attribue cette brochure à un très haut personnage. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été imprimée à la typographie Vaticane. Le fait seul de sa publication, dans ces conditions, montre ce que l'on pense à Rome de l'*Américanisme* et des journaux qui le favorisent ouvertement ou obliquement.

Les variations de M. J. Lemaitre

1894

“ Pour ma part, je suis persuadé que, de savoir le latin, cela sert puissamment, je ne dis pas à écrire avec originalité ou avec éclat, mais à *ne pas mal* écrire en français. C'est mon latin qui m'assure une bonne syntaxe, qui me permet d'éviter les impropriétés, de garder aux mots leur vrai sens, de les fortifier quelquefois en les rapprochant de leur signification étymologique. C'est encore à mon latin que je dois de comprendre les écrivains des trois derniers siècles, de communiquer pleinement avec eux. ”

1898

“ Je continuais à traduire les Latins avec ennui et sans les ”
“ sentir ”. Ce n'est donc point par eux que j'ai connu la beauté de la forme : c'est uniquement par nos classiques (cela j'en suis sur), et c'est principalement, si vous désirez le savoir, par La Fontaine, Racine, Pascal et La Bruyère.

“ Ainsi, bien loin que le latin m'ait appris à écrire en français, je puis dire en toute vérité que c'est le français qui m'a appris à goûter le latin et qui, proprement, me l'a fait découvrir. ”

A TRAVERS ROME

(Suite)

Il semble que, suivant la bizarre image appliquée par Cicéron à l'éloquence du vieux Céthégus, la déesse Persuasion soit assise sur les lèvres du P. Billot. Tous les esprits, bien que si différents de culture et d'outillage, sont avides de l'entendre. *Inquirunt veritatem de qua desiderando satiantur et satiendo desiderant.* Ces étudiants forment un peuple si varié de caractères, si enthousiaste, si sympathique ! La vieille Europe et Nouveau Monde ont là des jeunes clercs ardents à la con-

quête de la science, passionnés pour la cause de l'Eglise et de la civilisation chrétienne. La Pologne est représentée par une vingtaine de ses fils au visage grave et noble. Les français, bruyants, lestes, délurés, sont partout comme chez eux. Les religieux allemands et autrichiens de la Société du divin Sauveur marchent pieusement, les yeux baissés, avec des airs d'onction et de componction, comme de grandes amphores vivantes qui craignent d'agiter la précieuse liqueur de la dévotion. Les Trinitaires avec leur crâne tondu et leur tunique blanche, ornée sur la poitrine d'une croix de laine bleue et rouge, jettent une note vive parmi la tonalité uniforme des costumes noirs, où le leur éclate en gaies couleurs françaises. Les américains du sud ont des yeux luisants dans un teint d'ocre ou d'ivoire jauni, des cheveux d'un beau noir soyeux, des membres grêles. Le visage des espagnols respire une mâle énergie, une fierté décidée; ils argumentent avec tenacité et avec une fougue à peine contenue; on sent qu'ils sont de la race des grands inquisiteurs et qu'ils veulent soutenir la réputation des robustes théologiens de l'école de Salamanque.

Les belges, trapus et appliqués, sont acharnés à la besogne et ont le travail puissant; en quoi ils offrent une affinité avec les rouges. C'est ainsi qu'on désigne couramment, à cause de leur soutane écarlate, les élèves du Collège Germanique-Hongrois. Quelques-uns de ces allemands sont d'un beau type, ont le front large et dégagé, la démarche noble et fière, sans raideur. "Ils ont de loyales têtes blondes, resplendissantes de simplicité," disait Louis Veillot. Ils sont graves et doux. Ils sont modestes. Ils ont parfois, dans un regard, dans un geste naturel, cette grâce, cette simplicité enfantines que la chasteté donne à l'adolescence. Parfois aussi leur extérieur trahit une fierté d'ailleurs légitime; car ces barons féodaux de l'intelligence qui éprouvent leur virilité naissante aux joutes scolastiques, ont acquis une supériorité incontestée, se sont mis hors de pair. D'aucuns portent avec une dignité aisée le poids d'un premier doctorat.

Ils iront, ces laborieux, porter de terribles coups à l'hydre luthérienne. L'estime et l'affection des catholiques les attendent. Ils vaincront, car ils sont forts. Ils sont forts, car sous la discipline éprouvée des soldats de la Compagnie de Jésus, leur intelligence s'est assimilé le meilleur suc de la théologie catholique, s'est nourrie de la doctrine de saint Thomas, cette moëlle

de lion, et leur volonté s'est assouplie et affermie dans l'exercice du bien par l'habitude de l'obéissance. Pendant sept ans, ils ont renoncé à leur patrie, à leur famille, aux échappées de vie copieuse et exubérante que peut se permettre de temps à autre l'étudiant des pieux "convicts" d'Allemagne, pour se plier à un régime sévère où se multiplient les observances minutieuses. Et, comme le sentiment de l'honneur leur fait respecter l'ordre, jeunes gens de bon vouloir, de labeur assidu et d'esprit docile, ils sortent hommes faits, mûrs et aguerris.

Je salue ici ces vaillants étudiants; j'admire et j'envie leur calme radieux, doux reflet d'une âme forte, maîtresse d'elle-même et qui a la certitude d'avoir bien fait sa tâche.

Une irréductible incompatibilité de races et de caractère nous sépare; mais les rancunes étroites et les antipathies d'humeur tombent devant le fait de notre communauté d'aspirations idéales, comme aussi devant cette certitude dogmatique que la foi et la charité nous font, les uns et les autres, membres d'un même corps, participant également à la vie mystique du Christ, notre divin Chef.

(*A suivre.*)

CAVOUR

1810-1861

(*Suite*)

Cavour quitta Plombières le 22 juillet; dans le même moment, son confident intime, le marquis Pepoli, était à Berlin, tentant une démarche près du prince de Hohenzollern pour qu'il détachât la Prusse de l'Autriche. L'heure ne parut pas venue au prince, qui se refusa à toute promesse; mais, dès ce moment, on avait compris à Berlin quel parti on pourrait tirer plus tard de ce principe des nationalités, si étourdiment jeté, comme l'étincelle qui, quelque jour, bouleverserait les Etats de l'Europe.

Singulière coïncidence, le nom de la station thermale de Plombières restera attaché dans l'histoire à l'habileté de Cavour, jetant les bases du royaume d'Italie, comme le nom de Vichy à celui de Bismark, trompant la folle confiance de Napoléon.

Pendant que Cavour préparait ainsi la guerre à l'Autriche, il ne perdait pas de vue un développement plus grand de la Sardaigne que celui consenti par Napoléon dans l'entrevue de Plombières. Bien persuadé que l'obstacle le plus sérieux à l'annexion complète de tous les Etats italiens, ce serait le pouvoir temporel du Saint-Siège consolidé par les siècles et la catholicité entière, il voulait diminuer d'abord l'influence morale de la Papauté. Il lui fallait Rome pour capitale, afin que les Italiens pussent croire à la renaissance de l'ancien peuple romain. Aussi, tandis qu'il levait des soldats, il frappait l'Eglise, en sécularisant l'enseignement et en enlevant au clergé les biens de main morte. Il frappait ainsi moralement le Saint-Siège, attendant le moment où il pourrait faire marcher contre lui son armée.

En même temps, ses émissaires parcouraient tous les Etats voisins, provoquant, au nom de l'indépendance, un mouvement insurrectionnel contre toutes les monarchies. Il n'est pas douteux que pour obtenir de Napoléon III qu'il fermât les yeux, il ne lui eût fait comprendre qu'il était indispensable, à l'avenir des Bonaparte, que tous les trônes occupés par des Bourbons disparussent.

Une souscription, dite nationale, se fit, depuis les Alpes jusqu'en Sicile, afin de fournir l'argent nécessaire à l'armement de la citadelle d'Alexandrie. C'était une menace pour l'Autriche, une provocation qu'il lui était impossible d'accepter, elle rompit ses rapports diplomatiques avec un voisin qui la bravait.

Cavour eut encore l'habileté de ne pas précipiter la guerre et d'attendre ; il laissa même l'Autriche envahir la Sardaigne ; celle-ci était écrasée alors sans la France, mais le prétexte était trouvé pour la faire agir, on ne pouvait pas laisser une armée victorieuse s'avancer jusqu'aux Alpes. Le prétexte était-il sérieux. Peu importait. C'était pour sa propre sécurité que la France envoyait ses armées.

Cavour, dans cette circonstance, se montra plus fort que Machiavel, en mettant de son côté une sorte de nécessité apparente, qui masquait les arrangements secrets pris à Plombières.

Cette guerre allait permettre à Napoléon III de commander en chef, d'être affirmé général, de ceindre la couronne de lauriers sur les monnaies à son effigie.

L'armée française débarqua à Gênes, forte et solide comme

une vieille armée, se souvenant des succès de la Crimée. La campagne fut rapide et heureuse, et pourtant, que de hasards ! A Magenta, l'empereur, sous un pont, avait failli être pris.

À Solferino, un champ de bataille énorme ! On se souvient du mot malicieusement dit par le maréchal Vaillant : "Solferino, c'est comme la confiance, ça se gagne, mais ça ne se commande pas." Sans doute il entre un certain dépit du rôle effacé qu'on lui avait fait jouer dans la manière dont, plus tard, le prince Napoléon-Jérôme appréciait la campagne, mais nous répèterons ses paroles qui avaient quelque chose de prophétique :

"Avant la guerre d'Italie, disait-il à M. Lopan, j'espérais dans la guerre, parce que je croyais que l'empereur serait un général et disposerait d'habiles généraux ; mais aujourd'hui, j'ai perdu mes illusions ; l'armée elle-même sait qu'elle n'a ni un empereur général, ni des généraux habiles parmi ceux qui la commandent."

Après Solferino, Napoléon III pouvait croire à son étoile, il eut la sagesse de s'arrêter sur ce succès. L'armée autrichienne s'était repliée en bon ordre ; il n'y avait pas eu de déroute ; elle avait perdu le champ de bataille, l'honneur était sauf, et l'empereur François-Joseph, qui savait combien la Lombardie était pour son empire un embarras, eut la prudence de ne pas continuer la lutte dans le but douteux de conserver cette province gênante.

Les deux empereurs signèrent la paix à Villafranca. L'Autriche céda la Lombardie à la France, qui la rétrocédait à la Sardaigne. C'était affirmer que ce petit Etat ne devait son agrandissement qu'à la France, et qu'on le traitait en quantité négligeable. La blessure fut dure pour la vanité italienne, et ne s'est pas cicatrisée.

Il est certain que Cavour espérait mieux. Les révolutionnaires ne cachèrent pas leur déconvenue ; mais leur mécontentement, cette fois, se perdit dans l'ovation faite à Paris à l'armée victorieuse. Son admirable conduite, son courage, la confiance qu'elle inspirait, effaçaient alors l'impression pénible qu'avaient éprouvée, non seulement les catholiques, mais les gens clairvoyants, lorsque la campagne d'Italie avait été résolue. On pouvait espérer, d'ailleurs, que l'ambition du Piémont était satisfaite ; celle de Victor-Emmanuel peut-être, mais celle de Cavour était insatiable. Comme il l'avait dit un jour, il voulait être le premier ministre du roi d'Italie.

Il dissimula avec une rare adresse, et ce fut dans cette seconde partie de ce qu'on peut appeler le drame italien, qu'il sut agir dans l'ombre et se couvrir d'un masque.

Il voulut de suite tenir les promesses faites à Plombières; après un plébiscite de l'Italie centrale, se prononçant pour l'annexion à la Sardaigne, un premier parlement est élu en mars 1860. Le premier acte de Cavour est de demander un vote cédant Nice et la Savoie à la France. Puis le mariage de la princesse Clotilde, sacrifiée dans ce marchandage politique, était officiellement décidé.

On ratifiait ainsi les engagements secrets de Plombières.

Ce fut à ce moment qu'un des hommes d'Etat les plus profonds que la France ait eus dans ce siècle, M. Guizot, interrogé sur les conséquences que pouvaient avoir les événements, répondit: "C'est aujourd'hui une partie engagée entre l'empereur Napoléon et M. de Cavour. Je parie pour Cavour."

C'était, en effet, une partie engagée entre deux hommes, l'un très rusé, ne reculant pas devant l'emploi des moyens, l'autre, inquiet de l'avenir, redoutant la Révolution précisément parce qu'il y avait trempé, et sachant très bien, qu'après l'avoir aidée à renverser des trônes, elle ne respecterait pas le sien. Cavour devinait cette crainte de l'allié d'hier qui devenait l'adversaire de demain.

Il voyait que Napoléon III ne pouvait s'aliéner la France, ni le parti conservateur, auquel il devait sa première élection présidentielle, ni les catholiques. Il lui fallait donc agir seul, et manœuvrer avec des semblants d'innocence dans les faits qui s'accompliraient ou sembleraient s'accomplir en dehors de lui.

(A suivre)

Memeton hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Zacharie, le 28; à Tewkesbury, le 30; à St-Magloire, le 1; à la chapelle des Jésuites, le 3.